



Augmentation des prix de l'électricité : dossier d'analyse

Contact : Anne Debrégeas¹, 06 38 55 10 47 – anne.debregeas@gmail.com

Résumé : L'explosion des prix sur le marché de gros de l'électricité touche tous les pays européens. Elle se répercute déjà fortement sur les factures, en Espagne notamment. Mais tous les pays finiront par être touchés, y compris la France avec une forte hausse des tarifs aux particuliers annoncée pour début 2022. Ces hausses ne sont dues ni à une augmentation de la demande d'électricité, ni à une augmentation des coûts de production, mais à la libéralisation du secteur électrique qui a imposé un prix de marché arrimé au cours mondial du gaz et du charbon et au prix européen du CO2. Ce prix, extrêmement volatil à court comme à long terme, expose les consommateurs et les producteurs à un risque financier inutile, très préjudiciable au budget des ménages, à l'économie et à la transition énergétique.

Nous analysons les raisons de ces hausses, ses conséquences et les solutions pour sortir de cette nouvelle crise.

Sommaire

1. Un prix de gros qui explose dans tous les pays européens	2
• Un constat partagé	2
• Une hausse principalement due à des mécanismes de marché	2
2. Une facture d'électricité appelée à grimper partout	3
• Dans les pays les plus dérégulés, les factures des ménages flambent déjà.....	3
• Tous les pays européens finiront par connaître une forte hausse des prix, y compris la France	3
• Cette envolée des prix révèle des signes très inquiétants	5
3. Comment sortir de la crise ?	5
• Des propositions inadaptées.....	5
• Une seule solution pérenne : sortir l'électricité du marché	6
• Pour aller plus loin	7
4. Annexes	8
• Prix horaires sur le marché spot pour différents pays, le 15 septembre 2021	8
• Décomposition de la production européenne d'électricité par filière en Europe	8
• Décomposition de la production en France le 15 septembre 2021	8
• Positionnement des économistes orthodoxes pour une déréglementation des tarifs aux particuliers....	9

¹Porte-parole de SUD-Energie et analyste en économie du système électrique

1. Un prix de gros qui explose dans tous les pays européens

- Un constat partagé

Le prix sur le marché de gros de l'électricité explose dans toute l'Europe. Le prix spot, déterminant les achats du jour pour le lendemain, oscille entre 170 et 200€/MWh (euros par mégawattheure) durant la journée et ne descend pas en dessous de 120€/MWh la nuit. A titre de comparaison, les prix spot en 2019 étaient environ 4 fois moins élevés.

Tous les pays interconnectés au réseau européen subissent la même évolution².

L'envolée des prix concerne non seulement le marché spot (du jour pour le lendemain), mais également le marché à terme, signe que les acteurs de marché anticipent que cette situation va perdurer. Ainsi, l'achat d'une consommation de base pour l'an prochain se négocie autour de 100€/MWh. Il était autour de 50€/MWh en 2019, avant la crise du COVID ... et autour de 30€/MWh en 2016.

- Une hausse principalement due à des mécanismes de marché

L'envolée des prix de gros de l'électricité ne peut être imputée à une augmentation de la demande : le prix spot connaît des sommets alors que la consommation est bien loin des niveaux hivernaux. Elle est normale pour un mois de septembre. Or à la même époque de l'année 2019 (mi-septembre), ils oscillaient autour de 35€/MWh, contre 200€/MWh aujourd'hui³. Les prix à terme pour une livraison constante sur l'année (prix de base) ont doublé entre 2019 et 2021 sans qu'une évolution significative de la consommation ne soit prévue.

Cette envolée n'est pas non plus imputable à l'évolution des coûts de production de l'électricité. Hors taxes et coût de réseau, ceux-ci ne dépendent en effet que de 7 à 8% du coût du gaz et du pétrole en France, comme en Allemagne par exemple. A l'échelle Européenne, même si part de la production à base de gaz et fioul est plus élevée qu'en France (à peine 20% contre 7% en France), elle ne peut pas non plus expliquer l'envolée des prix de gros.

L'impact majeur sur les cours de l'électricité du prix des combustibles fossiles (principalement gaz et charbon) et de celui du CO2 émis est essentiellement lié au mode de construction du prix de marché : celui-ci ne dépend pas du coût de production moyen de l'électricité mais du coût marginal, c'est-à-dire du coût variable de la centrale la plus chère en fonctionnement sur le réseau européen interconnecté⁴, en général une centrale thermique (à gaz, charbon ou fioul). Donc la plupart du temps, même si ces centrales ne produisent qu'une part marginale de l'électricité en Europe, elles déterminent intégralement le prix de marché.

² Même si des congestions (saturation) sur les lignes transfrontalières peuvent conduire à des écarts de prix entre pays, en imposant à un pays de démarrer une centrale plus chère que celles disponibles ailleurs sur le réseau européen, ou au contraire en empêchant l'exportation d'une électricité locale moins chère. C'est le cas notamment pour la péninsule ibérique, moins bien reliée que d'autres pays au réseau européen. En l'absence de congestion, le prix de marché serait identique dans tous les pays connectés au réseau européen. Mais ces écarts de prix entre pays (« spread ») restent faibles en regard de la tendance générale.

³ Cf. l'indice de l'électricité publié quotidiennement par Enerpresse, qui dépassait 200€/MWh le 16 septembre 2021.

⁴ Ou sur une zone plus restreinte en cas de saturation des interconnexions

Pour faire l'analogie avec le secteur automobile, on est dans la situation où le prix d'une voiture serait entièrement dépendant du prix de la peinture de carrosserie.

Cela pose un problème récurrent sur le système électrique, tant pour les consommateurs que pour les producteurs : les premiers se voient exposés à la volatilité des cours mondiaux des combustibles fossiles, pour un bien pourtant essentiel. Les seconds n'ont aucune garantie de recouvrir leurs coûts d'investissement⁵.

Ce prix aberrant est apparu avec la libéralisation du système électrique. A l'époque du monopole public, il n'existait pas de marché de gros : les clients étaient facturés selon une grille tarifaire simple et stable dans le temps, sur la base des coûts complets de production. Dans ce système régulé, l'envolée des prix du gaz et du charbon n'aurait eu qu'un impact marginal sur la facture d'électricité.

2. Une facture d'électricité appelée à grimper partout

En réalité, ce qui compte n'est pas le niveau du prix de gros, qui détermine la valeur d'échange entre acteurs du marché (producteurs et fournisseurs), mais le « prix de détail » que paye le consommateur final, entreprise ou particulier.

Depuis l'ouverture des marchés cohabitent des offres de prix fixes, indépendantes du prix de gros sur leur durée de validité et des offres variables, indexées plus ou moins directement sur les prix de gros. Dans ce deuxième cas, l'impact de l'envolée des prix de gros sur la facture des clients est donc immédiat. Pour les offres fixes, elles finissent par se répercuter au moment de la renégociation, de manière décalée dans le temps mais aussi lissée⁶.

C'est pourquoi, selon le niveau de réglementation et le type d'offres proposé dans chaque pays, l'envolée des prix de gros se répercutent de façon différente sur la facture des clients.

- Dans les pays les plus dérégulés, les factures des ménages flambent déjà

En Espagne, l'envolée des factures d'électricité fait régulièrement la une des journaux. Le quotidien *El País* fait état d'un « débat intense et amer en Espagne, où les entreprises et les citoyens attendent quotidiennement le prix du mégawattheure pour le marché de gros ». Ce pays a en effet expérimenté la tarification dynamique, c'est-à-dire des offres de prix variables reflétant les évolutions du prix de gros heure par heure.

C'est ce type de tarification qui a provoqué une explosion des factures de certains clients au Texas, suite à la crise dramatique qui a frappé cet état⁷, certaines dépassant les 10 000 dollars et des taux d'augmentation vertigineux (10.000% en quelques jours).

Les consommateurs belges, dont un gros tiers dispose d'un contrat variable, connaissent eux aussi une forte hausse de leur facture d'électricité, cependant moindre qu'en Espagne⁸.

- Tous les pays européens finiront par connaître une forte hausse des prix, y compris la France

⁵ Cf. [rapport SUD-Energie sur l'ouverture des marchés](#)

⁶ Car généralement indexées sur un prix moyen sur une ou plusieurs années.

⁷ Cet Etat au système électrique très dérégulé a connu début 2021 une vague de froid intense qui a entraîné des coupures dramatiques, occasionnant une cinquantaine de décès.

⁸ cf. dossier dans *Enerpresse* n°12902 du mardi 7 septembre

Certains pays, comme la France ou l'Italie, ont conservé des offres fixes réglementées par l'Etat ou un organisme public, appelés TRV (Tarifs Réglementés de Vente).

En France, les deux tiers des ménages sont encore au TRV. L'autre tiers est passée en offre de marché, soit des offres à prix fixe, pour des durées de 1 an ou plus, soit des offres à prix variables. Ces dernières, seules à répercuter rapidement les hausses des prix de gros, sont donc minoritaires pour les clients particuliers.

Néanmoins, toutes les offres finissent par être impactées par les évolutions des prix de gros en fin de période contractuelle, y compris les TRV. Car depuis 2015, sous la pression des fournisseurs alternatifs, le mode de calcul de ces tarifs a évolué : ils ne sont plus calculés à partir des coûts de production, mais à partir des coûts d'approvisionnement d'un fournisseur alternatif, dans un objectif de « contestabilité »⁹. Le TRV est donc calculé par « empilement » des coûts de réseau, des taxes, des coûts commerciaux et des coûts d'approvisionnement, qui se décomposent en trois parties inégales :

- Une composante indépendante du marché, calé sur le coût de l'accès à l'électricité nucléaire historique (ARENH), pour environ les deux-tiers du coût¹⁰
- Deux composantes adossées au prix de marché :
 - a. Le coût du complément d'approvisionnement en électricité, basé sur les tarifs de gros du marché à terme lissé sur 2 ans¹¹
 - b. Et depuis quelques temps, le coût du complément d'approvisionnement sur les marchés lié à l'écrêtement des volumes d'ARENH demandés¹², sur la base des cours de bourse du seul mois de décembre de l'année précédente.

Cet adossement partiel au prix de marché est responsable, pour l'essentiel, des hausses récentes et importantes du TRV (8% environ en 2019, 4% en 2020)¹³. Il explique également l'anticipation par tous les spécialistes d'une nouvelle augmentation importante des TRV en février 2022, estimée entre 8% et 10%.

Cette progressive dépendance des factures d'électricité des ménages au prix de marché va continuer à se renforcer en France comme ailleurs en Europe, puisque quelques semaines après la crise texane, la Commission Européenne imposait à chaque fournisseur de proposer à ses clients au moins une offre en tarification dynamique. Leclerc ne propose déjà plus d'autres offres à ses clients.

Pour les entreprises, les TRV ont disparu depuis longtemps, non pas à leur demande mais sous la contrainte¹⁴. La plupart disposent de contrats de long terme qui les protègent partiellement des fluctuations des prix de gros. Mais l'UNIDEN, association des Industries électro-intensives, indiquait que ses membres «*sont exposés pour une bonne part de leur approvisionnement aux prix de marché*

⁹ La Commission de Régulation de l'Énergie définit la contestabilité en ces termes : « *[la contestabilité est] la faculté pour un opérateur concurrent d'EDF présent ou entrant sur le marché de la fourniture d'électricité de proposer, sur ce marché, des offres à prix égaux ou inférieurs aux tarifs réglementés* » : il s'agit donc de s'assurer que les Tarifs Réglementés de Vente seront suffisamment élevés pour permettre la concurrence d'offres des fournisseurs alternatifs.

¹⁰ L'ARENH représente 68% de l'électricité consommée par les clients au TRV

¹¹ Ce coût correspond à l'approvisionnement complémentaire à l'énergie nucléaire, en particulier pour les périodes de pointe. S'y ajoute un coût d'achat de garanties de capacité

¹² Les volumes d'ARENH sont plafonnés à 100 TWh. Or depuis quelques temps, la somme des volumes demandés par les fournisseurs alternatifs dépasse ce chiffre : ils sont donc « écrêtés » lors du guichet d'achat de novembre, à 68% de leur demande en 2020, les obligeant à compléter par un achat sur le marché.

¹³ Voir la justification de ces hausses par la CRE et l'avis de l'Autorité de la Concurrence sur la hausse de 2019 qui, selon ses termes, n'avaient «*rien à voir avec l'augmentation des coûts de production d'EDF* » (communiqué du 25 mars 2019).

¹⁴ Cf. [rapport SUD-Energie sur l'ouverture des marchés](#)

de gros, soit un surcoût autour d'un 1 milliard d'euros pour 2022 et une augmentation d'un tiers de leur facture d'électricité.»^{15]}

- Cette envolée des prix révèle des signes très inquiétants

L'envolée des prix sur un bien de première nécessité comme l'énergie a un fort impact sur le budget des ménages, en particulier les plus précaires. Elle fait également peser un risque sur l'industrie, avec, selon l'Uniden, « *des impacts majeurs que de tels prix auront sur leur compétitivité et, au-delà, sur la capacité de l'industrie européenne à se décarboner par l'électrification de ses procédés* ».

Mais au-delà des prix, elle révèle d'autres fragilités du système électrique libéralisé.

En Espagne, en pleine sécheresse, Iberdrola, deuxième producteur d'électricité du pays, a fait scandale en vidant ses barrages dans deux provinces pour profiter des prix très élevés. Une enquête a été ouverte par les autorités.¹⁶

Dans ce même pays, en réaction à la décision du gouvernement de confisquer les près de 2,5 milliards d'euros de superprofits réalisés par les compagnies électriques ces derniers mois grâce à la hausse des prix, comme le rapportait Anthony Bellanger dans sa chronique du 21 septembre sur France Inter, « *l'Union des centrales nucléaires espagnoles – qui produit tout de même un quart de l'électricité du pays – a menacé de fermer toutes ses installations d'un coup* »¹⁷. La crise californienne de 2001 nous alerte sur la gravité d'une telle menace : à l'époque, les producteurs californiens avaient retenu leur production, prétextant des indisponibilités et déclenchant la plus grave que la Californie ait connue¹⁸.

Les autres compagnies ont, quant à elles, promis de traîner Madrid en justice.

Le système électrique européen n'est donc pas à l'abri des catastrophes plus ou moins récentes qu'ont connues les Etats-Unis, en Californie en 2001 et au Texas en début d'année. Et ce d'autant plus que, sous l'égide de l'Union Européenne, les pays poursuivent coûte que coûte la dérégulation du secteur.

3. Comment sortir de la crise ?

- Des propositions inadaptées

Face à ces hausses de prix de plus en plus problématiques, diverses évolutions sont attendues ou souhaitées.

Certaines sont totalement à contre-courant et ne feront qu'empirer la situation. Ainsi, la Commission Européenne impose le déploiement des tarifications dynamiques, qui exposent frontalement les clients à la très grande volatilité des prix des matières premières (gaz et charbon). De quoi plaire à certains économistes influents qui prônent depuis des années une déréglementation des tarifs aux particuliers passant par une disparition des TRV et un soutien à ce type de tarifs (cf. annexe).

¹⁵ [Article du Figaro](#) du 10/09/2021

¹⁶ Cf. [article sur le Point.fr](#) du 15/08/2021.

¹⁷ Cf. [Chronique d'Anthony Bellanger](#) sur France Inter le 15 septembre 2021

¹⁸ Cf. Annexe 1 du [rapport SUD-Energie sur l'ouverture des marchés](#)

D'autres comptent sur le développement des énergies renouvelables pour résoudre ces difficultés. Le 14 septembre dernier, le vice-président de la Commission européenne, Frans Timmermans, déclarait devant le Parlement européen : « *Si nous avions eu le Pacte vert cinq ans plus tôt, nous ne serions pas dans cette situation parce que nous serions alors moins dépendants des combustibles fossiles et du gaz naturel.* »¹⁹. Or pour l'électricité, même avec une production décarbonée à 95%, le prix de gros continuerait à suivre celui des combustibles fossiles. A cette même occasion, il osait mettre en avant les prix « bas et stables » des énergies renouvelables, ignorant la différence entre coût et prix de marché ... car les coûts de production de l'électricité sont déjà très stables, ce qui n'empêche pas la volatilité des prix de gros²⁰.

Certains tentent de minimiser les dégâts, de continuer de vouloir colmater les brèches.

Ainsi, le Gouvernement Français vient de consentir un chèque Energie supplémentaire de 100 € à Noël pour les 5.8 millions de ménages déjà éligibles au chèque énergie, campagne présidentielle oblige. Le gouvernement Espagnol fait de même, en annonçant vouloir taxer les superprofits des compagnies électriques pour les redistribuer aux consommateurs. Il est également question d'une baisse de taxes début 2022, pour compenser partiellement les hausses de prix.

Un levier possible serait d'agir sur le prix du CO2 sur le marché européen en augmentant les quotas d'émission. Mais cela irait à l'encontre de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce prix est, en réalité, déjà trop bas au point de conduire à démarrer des centrales à charbon, avant les centrales à gaz pourtant bien moins polluantes mais désormais plus chères.

De son côté, l'Unidena demande le relèvement du volume d'énergie nucléaire vendue à prix plafonné aux fournisseurs (mécanisme de l'Arenh). Ce plafond se répercuterait sur leur facture comme dans celle des clients au TRV, limitant les hausses. Il s'agirait donc d'étendre un mécanisme existant de contournement de marché. Pour les clients, ce serait certes mieux mais toujours insuffisant, tant qu'une part de la facture reste indexée sur les prix de marché de gros. Et pour EDF, ce mécanisme asymétrique l'exposerait davantage au risque de non-recouvrement de ses coûts de production (car en cas d'effondrement des prix de gros, comme cela a été le cas régulièrement par le passé, EDF est obligé de vendre son électricité nucléaire à un prix de marché qui est loin de couvrir ses coûts).

Toutes ces solutions ne sont que des rustines sur un système malade à la racine : un système qui a introduit un marché, avec un prix adossé au cours mondial des matières premières (gaz et charbon), très volatil, incontrôlable et quasiment sans lien avec les coûts de production de l'électricité. Ce système expose inutilement les consommateurs comme les producteurs à des risques financiers insupportables, dans un secteur où la visibilité sur les coûts et les prix est, encore plus qu'ailleurs, essentielle.

- Une seule solution pérenne : sortir l'électricité du marché

Les échecs de la libéralisation du secteur électrique se répètent et s'amplifient. Il devrait aujourd'hui devenir évident pour tous qu'il est illusoire d'attendre la « bonne » régulation qui préviendra ces dérives. Au contraire, rien ne se stabilise ; l'envolée des prix du gaz, l'arrivée des tarifs dynamiques malgré la crise texane très récente, tout comme les menaces d'arrêt des centrales de certains

¹⁹ Cf. Enerpresse n° 12909 du 16 septembre

²⁰ C'est le cas en France, où la production est décarbonée à 93%, pour des coûts estimés à 45-50 €/MWh : cela n'empêche pas le prix de gros actuel d'osciller entre 120 et 200 €/MWh.

producteurs espagnols en sont autant de preuves. Les voix sont nombreuses qui dénoncent l'impossibilité de mener une transition énergétiquesocialement soutenable, pourtant urgente, dans ces conditions. Elles viennent des producteurs (qui réclament tous des mécanismes de contournement de marché pour garantir leurs investissements) comme des consommateurs : des plus gros, par la voie de l'UNIDEN qui affirme que « *Aucune industrie ne pourra engager sa transition dans de telles conditions* » aux plus petits, par la voie de la CLCV qui dénonce une libéralisation catastrophique pour les clients et réclame un retour au monopole public²¹.

Quelques semaines après l'échec du projet Hercule révélant l'impossibilité de réparer le marché de l'électricité, ce nouvel épisode illustre une fois de plus la nécessité de revenir au temps long, à la planification des investissements, à des tarifs stables, lisibles et équitables, c'est-à-dire à sortir l'électricité du marché. C'est le sens de [l'appel](#) lancé le 31 mai dernier dans Le Monde par une centaine de représentants politiques (dont Benoît Hamon, Arnaud Montebourg, Jean-Luc Mélenchon, Eric Piolle, Sandrine Rousseau), économistes (dont Thomas Piketty et Alain Grandjean), universitaires, représentants associatifs (l'association de consommateurs CLCV, Attac, etc.).

- [Pour aller plus loin ...](#)

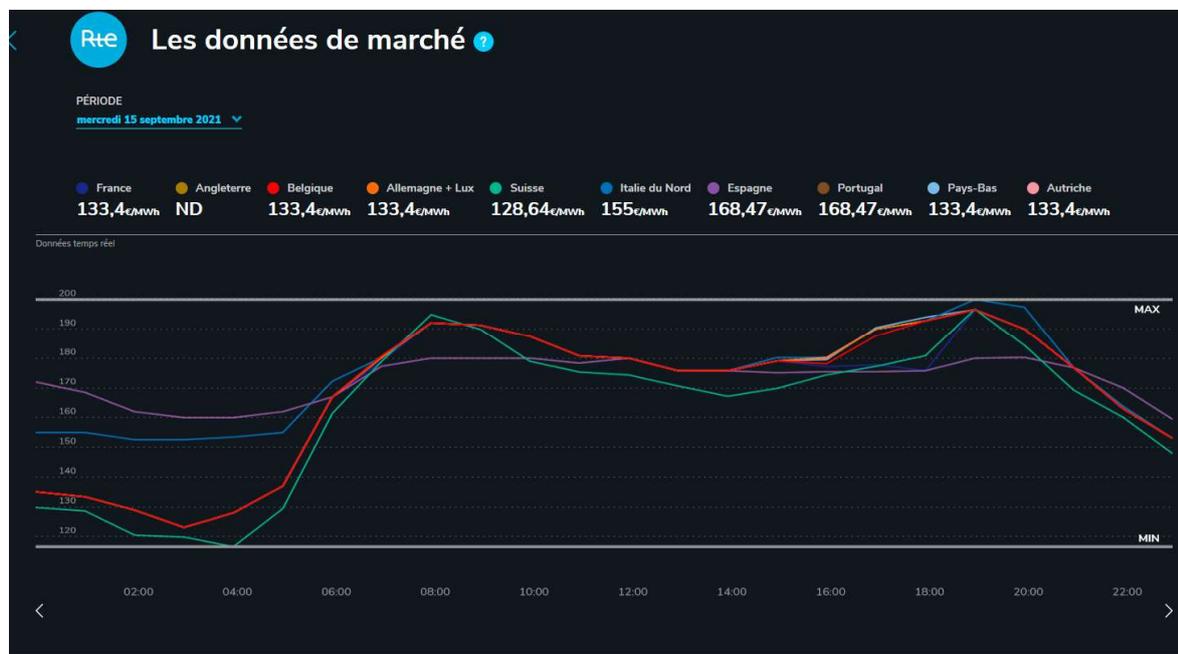
Un ensemble de documentations disponible [ici](#), notamment un [rapport](#) donnant de nombreuses références..

²¹ Voir le [plaidoyer de la CLCV pour un retour au monopole](#)

4. Annexes

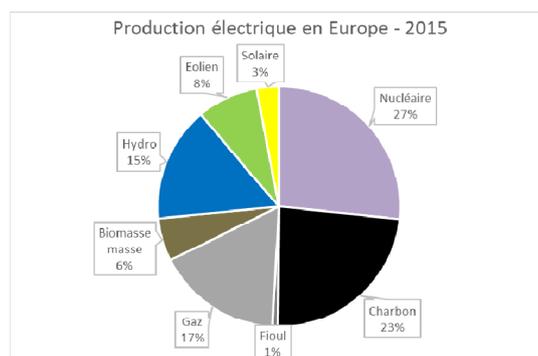
- Prix horaires sur le marché spot pour différents pays, le 15 septembre 2021

(Le prix spot est le prix de l'électricité achetée la veille pour le lendemain)



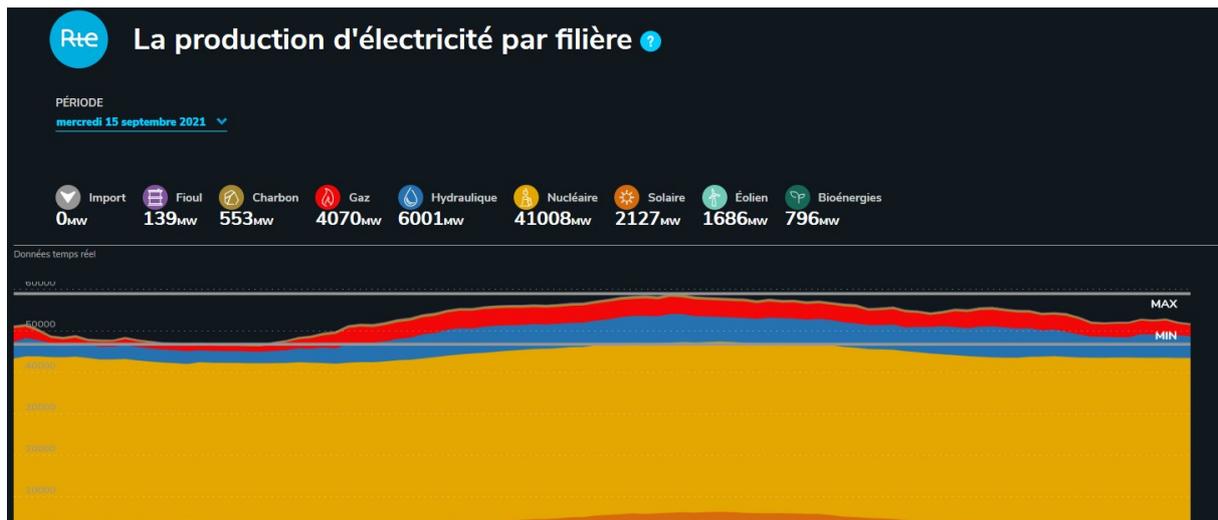
Source RTE-Eco2Mix

- Décomposition de la production européenne d'électricité par filière en Europe



Source : scénario de référence de l'Union Européenne, année 2015

- Décomposition de la production en France le 15 septembre 2021



Source : Eco2Mix, RTE

- Positionnement des économistes orthodoxes pour une déréglementation des tarifs aux particuliers

Dans une [Tribune](#) du le 27 juin 2016, les économistes Claude Crampes et Thomas-Olivier Léautier, qui affirment porter « la position des économistes », appelaient « une nouvelle fois de [leur] vœux une vraie libéralisation des marchés de détail de l'énergie, ce qui passe par la disparition des TRV ». Thomas-Olivier Léautier est aujourd'hui Directeur de l'Université groupe EDF en charge de former les cadres de l'entreprise en économie.

[Dans une précédente tribune](#), le 5 mai 2015, fustigeant le marché de capacité, ils réclamaient un marché pleinement libéralisé dans lequel « les clients [pourraient] désormais ajuster leur consommation au prix en (quasi) temps réel », suggérant de laisser ces prix grimper jusqu'à 20 000€/MWh et de « faire confiance aux consommateurs et aux investisseurs ». Cette tribune leur avait valu une [réponse cinglante](#) du délégué général de l'Union Française de l'Electricité (UFE), Jean-François Raux, les invitant à confronter leur théorie à la réalité et aux contraintes de producteurs.